

## Aperçu de l'assurance auto ALPHERA intégrable.

Etendue des prestations	Détails
<b>Responsabilité civile</b>	
Droits à dommages-intérêts à la suite de dommages matériels et corporels	Montant assuré: CHF 100 millions
Franchise contractuelle pour tous les conducteurs	CHF 0.–
<b>Casco collision</b>	
Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions	Franchise: CHF 1000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 500.–
<b>Casco partielle</b>	
Dommages au véhicule assuré dus à des facteurs externes	Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, vandalisme, chute de parties d'aéronefs, dommages dus à une assistance, dommages causés par les martres et les rongeurs, y compris les dommages consécutifs
Bris de glace	Pare-brise, vitres latérales, lunette arrière, fenêtre de toit
Franchise contractuelle par événement	CHF 1000.–; si la réparation est effectuée dans un garage ALPHERA partenaire: CHF 0.–
<b>Suppléments</b>	
Dommages au véhicule parké (y compris les rayures de la peinture)	Franchise contractuelle par événement: CHF 0.–
Assurance bris de glace complémentaire (y compris bris de composants en verre)	La réparation doit être effectuée dans un garage ALPHERA partenaire
Choses transportées	Jusqu'à CHF 2000.–
Négligence lourde	Renoncement à tout recours ou à des réductions des prestations
Garantie de prime	La prime d'assurance reste la même sur toute la durée du contrat de leasing
Assistance Plus 24h	Assurer la mobilité, y compris le voyage retour, jusqu'à CHF 4000.– (voiture de remplacement/de location, transports publics, taxi, etc.)